CALENDRIER

- **Dépôt de candidature :**
  Au plus tard le vendredi 27 septembre

- **Campagne électorale :**
  Du lundi 29 septembre au jeudi 16 octobre

- **Élections :**
  Le vendredi 17 octobre

Nombre d'élus :

16 conseillers titulaires et 8 conseillers suppléants répartis comme suit :

2 titulaires et 1 suppléant CM1 – école Felix Soulès
2 titulaires et 1 suppléant CM2 – école Felix soulès
2 titulaires et 1 suppléant CM1 – école Saint Taurin
2 titulaires et 1 suppléant CM2 – école Saint Taurin
2 titulaires et 1 suppléant 6ème – collège Jean Rostand
2 titulaires et 1 suppléant 5ème – collège Jean Rostand
2 titulaires et 1 suppléant 6ème – collège Saint Taurin
2 titulaires et 1 suppléant 5ème – collège Saint Taurin

RENSEIGNEMENTS

MAIRIE D'ÉAUZE
Place de la République 32 800 ÉAUZE
05 62 09 83 30 – www.mairie-eauze.fr

Du Lundi au Vendredi
De 9H00 à 12H00
Et de 13H30 à 17H00

Conseil Municipal Des Jeunes

Mode d'emploi

Élèves de CM1-CM2

6èmes et 5èmes

École Félix Soulès
Collège Jean Rostand
École et Collège Saint Taurin

LE CMJ, C'est QUOI ?

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est un Conseil de jeunes volontaires d'ÉAUZE scolarisés en classes de CM1, CM2, 6ème et 5ème.
Leur mission est de représenter les jeunes de la ville dans un espace de démocratie et de liberté.
Le mandat dure 2 ans.

- Ils se réunissent régulièrement en commissions ou en assemblée plénière sous la présidence de Monsieur le Maire d'Eauze

- Ils proposent des idées pour améliorer la vie des jeunes élusates

- Ils élaborent et réalisent des projets accompagnés d'élus adultes

Une fois élus, les jeunes du CMJ se retrouvent pour défendre leurs idées pour la ville et mettre à jour des projets utiles et nécessaires pour les élusates et plus particulièrement pour les jeunes.

Les jeunes conseillers municipaux pourront alors siéger dans une ou plusieurs commissions créées à cet effet :
Environnement – Ecologie
Citoyenneté – Solidarité
Sport – Culture

Qui peut participer ?

Pour pouvoir VOTER :

- Tu dois habiter et vivre à Éauze

- Tu dois être scolarisé à Éauze

- Tu es scolarisé en classes de CM1, CM2, 6ème et 5ème

- Tu devras être muni de la carte d'électeur que l'on te remettra

Pour pouvoir ÊTRE ÉLU :

- Tu dois habiter et vivre à Éauze

- Tu dois être scolarisé à Éauze

- Tu es scolarisé en classes de CM1, CM2, 6ème et 5ème

- Tes parents doivent t'en donner l'autorisation

- Tu dois remplir un formulaire de candidature que tu déposeras dans ton établissement

Comment participer ?

Une fois que les conditions de résidence et de scolarité sont remplies et que tes parents acceptent ta candidature, tu dois remplir plusieurs modalités :

- Le formulaire d'inscription de ta candidature que tu devras renseigner et signer avant de le déposer dans ton établissement ou auprès des services de la Mairie.

- La profession de foi dans laquelle tu exprimes les raisons de ta candidature ainsi que tes idées pour les jeunes de la ville.

Une fois ta candidature enregistrée, tu es invité à former une liste avec un autre candidat titulaire et un candidat suppléant qui doivent se situer dans le même niveau de classe que toi.

Exemple de bulletin de vote :

ÉLECTION CMJ
Classe de ….
École/Collège ….

- Candidat titulaire 1
- Candidat titulaire 2

- Candidat suppléant